



# Centre Socio Culturel de Ste Pezenne

## Règlement intérieur du Centre de Loisirs

Des stages spécifiques pourront être organisés.  
Les goûters sont fournis par le CSC Ste Pezenne.

*Accueil des 3/5 ans :*

En vue d'accueillir au mieux ce public, le CSC a installé un espace dédié à la sieste en 2017.

### Politique tarifaire

La politique tarifaire favorise l'accès aux loisirs pour chaque enfant, pour chaque famille, en fonction des revenus (tarifs correspondants aux quotients familiaux de 1 à 12), pour les enfants de 3 à 15 ans.

Une carte d'adhésion individuelle ou familiale est obligatoire pour chaque participant.

### 5. Les partenaires

La Caisse d'Allocation Familiale

La Ville de Niort

Les associations du quartier

Les Médaillés Jeunesse et Sport

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Les CSC Niortais

UDAF

Les établissements scolaires : Ecoles élémentaires Louis Aragon et Jacques Prévert, le lycée Thomas Jean Main, le collège François Rabelais, le lycée Horticole Gaston Chaissac.

L'Association Centre Socio Culturel de Ste-Pezenne est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Elle adhère à la Fédération des Centres Socioculturels des Deux-Sèvres.

Elle gère un équipement de quartier.

Elle est conventionnée par la Ville de Niort et elle est agréée « Centre Social » par la Caisse D'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

**Parmi ses missions, le CSC compte un accueil de loisirs qui découle d'un projet éducatif dont vous trouverez le contenu dans les pages suivantes.**

Les conditions d'inscription au centre de loisirs:

1 carte d'adhérent 5€ par enfant ou 10€ par famille

Remplir un dossier d'inscription et une fiche sanitaire

Prévoir le carnet de santé, le n° d'allocataire CAF et/ou le dernier avis d'imposition

### Les conditions de paiement et les facturations

	Mercredis	Vacances scolaires
<b>Conditions d'inscription</b>	Les enfants doivent être inscrits auprès de l'accueil (sous réserve des places disponibles).	Ouvertures des inscriptions : 1 mois avant la période. Les enfants doivent être inscrits auprès de l'accueil (sous réserve des places disponibles).
<b>Conditions de paiement</b>	La facturation est effectuée en fin de mois en fonction du nombre de présences.	L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.
<b>Conditions d'annulation</b>	Toute annulation devra être signalée 8 jours avant la date d'absence. Si ce délais n'est pas respecté, l'après-midi sera facturée. En cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical, l'absence ne sera pas facturée.	Toute annulation devra être signalée 15 jours avant la période. Si ce délais n'est pas respecté, le règlement sera conservé. En cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical, l'absence ne sera pas facturée.

### LA CHARTE DES ENFANTS

Les enfants devront se respecter, avoir du respect envers les animateurs ainsi que pour les personnes travaillant au CSC.

Les enfants devront être respectueux du matériel et des locaux mis à leur disposition.

Les enfants devront informer l'animateur en quittant la salle.

Les enfants devront respecter les consignes de sécurité en sortie et au centre.

Les affaires personnelles sont interdites, sous peine d'être remises à la direction pour la journée.

L'enfant devra :

- Adopter une tenue adaptée à l'activité,
- Etre attentif à éteindre les lumières et les robinets en quittant une pièce,
- Participer à la vie en collectivité du CSC.

# PROJET EDUCATIF 2018/2021

## 1. Présentation du CSC Ste-Pezenne

L'Association Centre Socio Culturel de Ste-Pezenne est régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Elle adhère à la Fédération des Centres Socioculturels des Deux-Sèvres.

Elle gère un équipement de quartier.

Elle est conventionnée par la Ville de Niort et elle est agréée « Centre Social » par la Caisse D'Allocations Familiales des Deux-Sèvres.

Elle cherche notamment à exercer les quatre missions caractéristiques nécessaires à l'agrément « centre social », à savoir :

- être un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population de proximité, en priorité
- être un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle
- être un lieu d'animation de la vie sociale
- être un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices

Elle assure :

- l'élaboration du projet Centre socioculturel et sa mise en œuvre ;
- la fonction de coordination gestionnaire et pédagogique de la Maison de quartier du territoire Ste Pezenne
- la fonction d'espace de réflexion, d'échanges, de communication, et de mise en place d'actions à l'échelle du territoire
- la fonction de communication, entre les adhérents et avec les organismes, les associations
- la fonction de communication avec les institutions et collectivités territoriales
- la fonction pédagogique s'exerçant dans la transmission des savoir-faire, et la pratique d'actions expérimentales
- la conduite d'actions transversales sur plusieurs territoires avec les autres associations " Centres socioculturels "

Son action avec les familles en direction de celles-ci identifie le public enfant et adolescent.

L'Association CSC Ste-Pezenne est habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres à accueillir des enfants de 3 à 15 ans dans le cadre d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement ou de séjours.

Le projet éducatif a été pensé par des professionnels du CSC en collaboration avec des bénévoles, dans le même esprit que le projet social et s'inscrit ainsi dans le projet global du Centre Socio Culturel de Ste-Pezenne, dont les axes principaux sont :

Axe 1 : Favoriser l'implication des familles, des habitants et des acteurs du quartier.

Axe 2 : Rayonner sur le quartier en renforçant le vivre ensemble et la convivialité pour développer un esprit de quartier.

## 2. Les objectifs généraux

### Le développement personnel de l'enfant et de l'adolescent:

L'accueil de loisirs n'est pas un simple mode de garde, il transmet des valeurs éducatives au même titre que les familles et les institutions.

A travers ces valeurs, il sera acteur de ses loisirs, il aura l'occasion de grandir et de développer son autonomie.

### La solidarité:

L'accueil de loisirs est un lieu de partage où l'on vit et l'on fait ensemble.

C'est un lieu d'échange où se créent des liens, où familles et enfants peuvent trouver un soutien, scolaire, social ou autre.

Des enfants et adolescents atteints de handicap pourront être accueillis au même titre que les autres.

### La place des familles:

Les familles ont une place importante dans la vie de l'accueil de loisirs.

Nous incitons les familles à s'engager dans nos projets et à s'investir dans nos actions. Nous mettons régulièrement en place des temps privilégiés avec les parents, lors de goûters familiaux ou de sorties. Elles peuvent être invitées lors de Conseils d'Administration selon l'ordre du jour. Nous faisons en sorte de faire évoluer l'utilisateur consommateur vers l'usage impliqué.

Nous souhaitons encourager et accompagner les familles vers l'autoproduction afin de pouvoir remettre en place des séjours.

Nous accompagnons les familles en difficultés (financières, barrière de la langue), auprès des services sociaux, auprès des établissements scolaires.

Nous faisons en sorte qu'il y ait de la cohésion entre les familles, les enfants et l'équipe d'animation en instaurant un dialogue quotidien.

### La citoyenneté:

Nous faisons en sorte d'inculquer des valeurs citoyennes aux enfants et aux adolescents, qu'ils soient attentifs aux autres (enfants et adultes), qu'ils se respectent et respectent autrui, qu'ils aient un comportement digne en société et qu'ils aient le respect de leur environnement.

Nous faisons partie des CESC (Commission Education Santé Citoyenneté) du lycée Thomas Jean Main et du collège François Rabelais avec lesquels nous mettons en place un projet lié au respect de l'environnement chaque année.

### La sécurité:

Nous sommes garants de la sécurité physique, morale et affective des enfants et des adolescents.

L'équipe d'animation et la responsable de l'accueil de loisirs sont garants de leur sécurité.

Un protocole du plan Vigipirate a été mis en place ainsi que des aménagements de la structure.

### Le rôle des animateurs du CSC:

L'animateur a un rôle éducatif et doit être garant des valeurs du CSC.

Etre référent de l'enfant ou du préadolescent et doit donner l'exemple en ce qui concerne le respect de charte de l'animateur et de la charte de l'enfant, des règles de vie en collectivité et les règles de sécurité,

Etre à l'écoute de l'enfant et de sa famille,

Veiller au bien être moral, physique et affectif de l'enfant,

Concevoir, préparer, animer et évaluer ses activités.

L'équipe d'animation tiendra compte des demandes, des besoins et des rythmes des enfants le fréquentant, de l'avis de leurs familles ainsi que du projet éducatif du CSC Ste Pezenne.

## 3. L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'une directrice d'accueil de loisirs diplômée BEATEP et de 4 animateurs BAFA (ou équivalent) les mercredis. Nous pouvons également accueillir des animateurs stagiaires.

Pendant les vacances, il y a de 3 à 6 animateurs, selon le nombre d'inscrits et s'il y a des séjours.

L'équipe d'animation reçoit également le soutien de l'ensemble du personnel permanent.

## 4. Les modalités de fonctionnement

### Le public accueilli

L'Accueil Sans Hébergement reçoit des enfants âgés de 3 à 15 ans répartis en plusieurs groupes :

3/5 ans et 6/10 ans accueillis les mercredis et vacances scolaires et 11/15 ans accueillis les vacances scolaires

Les différents groupes d'âge disposent d'au moins 1 animateur référent voire 2 si le groupe devient important.

Chaque groupe d'âge dispose d'une salle adaptée à ses besoins (mobilier, jeux, ...).

Les groupes d'âge pourront évoluer selon le nombre d'inscrits. De plus, les enfants pourront être amenés à changer de groupe en cours d'année s'ils le désirent ou si leur autonomie le permet.

### Les modalités d'inscriptions

Les familles devront s'acquitter d'une carte d'adhésion par enfant ou par famille, remplir un dossier d'inscription et une fiche sanitaire. La charte de l'enfant leur sera remise et les Projets Educatifs et Pédagogiques seront mis à leur disposition.

### Jours et Heures d'ouverture

*Le mercredi de 13h30 à 18h :*

Les animateurs vont chercher les enfants à 13h dans les 2 écoles du quartier, les autres enfants sont accueillis à partir de 13h30.

*Les petites vacances scolaires et les vacances d'été de 8h à 18h :*

Du lundi au vendredi et une sortie à la journée de 9h00 à 17h30 le jeudi.

- Accueil de 8h à 18h, avec repas chaud. Les repas nous sont livrés en liaison froide par Convivio. L'agent d'entretien et l'équipe d'animation gèrent la mise en place, le service et la vaisselle.

- Possibilité d'accueil à la carte :

Matin, après midi, avec ou sans repas une ou plusieurs journées dans la semaine.

Des minis séjours pourront être organisés dans le cadre de l'accueil de loisirs en autoproduction.